

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Trajectoire budgétaire de l'aide publique au développement Question écrite n° 17954

Texte de la question

Mme Marianne Maximi interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le budget de l'aide publique au développement. Dans la loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, la France s'est engagée à consacrer, d'ici 2025, 0,7 % de son revenu national brut à l'aide au développement. Les récentes annonces de coupes budgétaires décidées brutalement par décret semblent tirer un trait sur cet objectif. En effet, le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 annule 742 millions d'euros de crédits pour l'aide publique au développement. Selon l'OCDE, l'aide publique au développement française a baissé de 11 % entre 2022 et 2023, la ramenant à 0,5 % du revenu national brut, soit une part inférieure à la promesse du Président d'atteindre 0,55 %. Ces décisions budgétaires interviennent alors que les crises et les conflits se multiplient et que les besoins humanitaires explosent. Au Sahel, 25 % de la population a besoin d'une aide humanitaire. Certains pays de la région sont très dépendants de l'aide internationale comme le Niger (64 % de son budget). Dans ce contexte, la décision de la France de baisser les crédits alloués à l'aide publique au développement, après des années de progrès, est contraire à ses engagements et dangereuse face aux défis mondiaux que l'on traverse. Elle lui demande comment la France compte respecter la trajectoire de l'aide publique au développement à la hausse prévue par la loi de programmation de 2021.

Données clés

Auteur: Mme Marianne Maximi

Circonscription: Puy-de-Dôme (1re circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire

écologique et sociale

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 17954 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : <u>Europe et affaires étrangères</u>
Ministère attributaire : <u>Europe et affaires étrangères</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 mai 2024, page 3980 Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)